

Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Cancer du sein, pourquoi cette maladie frappe autant et comment pourrait-on mieux la prévenir

Développement - texte déposé

En Suisse, le cancer du sein est le type de cancer le plus fréquent chez les femmes. Il frappe chaque année près de 5200 habitantes de Suisse, soit environ 14 nouveaux cas par jour. Les plus jeunes femmes ne sont pas à l'abri : une femme sur cinq a moins de 50 ans au moment du diagnostic et le cancer du sein est la principale cause de mortalité chez les femmes entre 40 et 50 ans. Autre chose, les cantons romands, Fribourg, Vaud et Genève en tête, sont particulièrement touchés. Une Romande sur huit est ou sera atteinte d'un tel cancer; c'est un triste record mondial puisque seuls certains Etats américains font pire. Dernier constat : l'augmentation nette de l'incidence du cancer chez les populations de femmes de moins de 50 ans au cours de ces dernières années dans notre région.

Le dépistage du cancer du sein veut tendre à le déceler à un stade aussi précoce que possible. La principale méthode de dépistage est la mammographie. Le canton de Vaud — comme d'autres cantons, pratiquement tous romands, qui ont introduit un programme de dépistage du cancer du sein — invite tous les deux ans toutes les femmes entre 50 et 69 ans à passer une mammographie de dépistage. Les mammographies de dépistage systématique sont effectuées dans le cadre d'un programme soumis à des exigences de qualité précises. La généralisation du programme au niveau cantonal vaudois a été faite en 1999 ; celui-ci n'a plus vu de changement depuis. Dans le cadre de ce programme, une telle mammographie est une prestation à la charge de l'assurance maladie. C'est aussi le cas lors de risque accru pour cause d'antécédents familiaux. Ceci dit, ce n'est qu'en passant par leur gynécologue que les jeunes femmes ont accès au dépistage, gynécologue qu'elles ne consultent pas forcément.

A ce jour, on ne connaît pas de méthode simple permettant d'abaisser considérablement le risque de développer un cancer du sein. Mais avec les mesures de dépistage telles que la mammographie, le cancer du sein peut être décelé à un stade précoce. Le traitement des tumeurs décelées à ce stade-là est généralement plus simple et les chances de survie des femmes concernées plus élevées.

Avec ces constats de fréquence augmentée de cancers du sein chez des personnes de moins de 50 ans, la lourdeur des soins à apporter pour traiter ces cancers, le taux de mortalité qui y est lié, ainsi que le triste record romand de taux de cancer du sein, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat de faire un état des lieux sur cette maladie dans notre canton, soit statistique, soit en nous rapportant ce qui est fait pour endiguer cette hausse continue de ce type de cancer, notamment chez les plus jeunes femmes.

Par ailleurs, il serait intéressant que le Conseil d'Etat se positionne en plus sur les éléments suivants:

1. une baisse de l'âge donnant accès au programme actuel de dépistage du cancer du sein ;
2. l'adaptation du programme aux femmes plus jeunes avec de potentiels autres moyens diagnostiques ;

3. une nouvelle analyse de la clause du programme qui veut que les femmes de plus de 70 ans ne soient plus convoquées, alors que l'on connaît un allongement de la durée de vie — ces femmes peuvent toujours participer au programme mais doivent prendre elles-mêmes rendez-vous ;
4. la nécessité de pousser les recherches épidémiologiques pour comprendre le record vaudois et/ou romand de cancers du sein.

Ma proposition est que ce postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport, avec court développement préalable de ma part.

Demande le renvoi en commission.

Nyon, le 19 juin 2012.

*(Signé) Fabienne Freymond Cantone
et 50 cosignataires*

Développement en plénum

Mme Fabienne Freymond Cantone : — Très brièvement et simplement, je connais bien la matière développée dans ce postulat, soit par expérience personnelle, soit par la documentation recueillie auprès de spécialistes médicaux. Cela me permet de déclarer mes intérêts : une mammographie faite par hasard avant l'âge de cinquante ans a permis de détecter chez moi un cancer du sein et de le traiter avant qu'il n'ait eu le temps de se disperser.

Ce postulat est donc déposé pour voir si notre politique de détection de cette maladie, politique qui date de 1999, ne devrait pas être révisée vu l'évolution du taux de cancers du sein dans la population et particulièrement chez les jeunes femmes. Aussi, il s'agit de voir si notre politique de prévention ne devrait pas être revue après qu'on ait compris pourquoi nous détenons le record mondial pour ce type de cancer. Je demande que ce postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission qui, je l'espère, le renverra plus avant au Conseil d'Etat pour réflexion et action.

Le postulat, cosigné par 20 députés au moins, est renvoyé à l'examen d'une commission.